



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Allemagne

Question écrite n° 21810

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la question des cérémonies commémorant l'anniversaire de l'armistice. Il lui fait état des préoccupations des anciens combattants qui regrettent le refus des autorités allemandes de participer à des cérémonies communes. Il lui demande les initiatives qu'il entend prendre en direction de celles-ci pour qu'à l'avenir des cérémonies franco-allemandes puissent être organisées.

## Texte de la réponse

L'Allemagne ne souhaite pas plus maintenant que par le passé commémorer sa défaite de 1918, notamment le 11 novembre dont le souvenir est gommé depuis longtemps. Elle ne retient que la journée (Trauertag) nationale du deuil célébrée le 1er dimanche après le 11 novembre. Cependant, cette attitude n'exclut pas l'organisation de cérémonies en commun à des occasions particulières ; par exemple, la nécropole de Cronenbourg rénovée avec le concours d'appelés français et allemands sera, en 1999, l'objet d'une cérémonie commune.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21810

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 1998, page 6333

**Réponse publiée le :** 28 décembre 1998, page 7057